

Prévenir le travail illégal et la fraude en agence d'emploi

1 jour
7 heures

Objectif professionnel : Cette formation développe l'aptitude des collaborateurs d'agence à détecter les comportements illicites et à mettre en œuvre les outils de prévention appropriés. Elle contribue à consolider la position de l'agence face à la multiplication et au renforcement des contrôles et répond aux exigences des donneurs d'ordre en matière de plan anti-fraude.

Objectifs pédagogiques :

Repérer les comportements incriminés

Discerner les risques et les responsabilités

Répondre aux instances de contrôle

Mettre en place des outils de prévention

Tout collaborateur en Agence d'Emploi

Prérequis : 6 mois d'expérience opérationnelle et/ou fonctionnelle en agence d'emploi

Groupe de 4 à 10 participants

Profil des formateurs consultable sur www.managir.com

1 Repérer les comportements incriminés

Identifier le contexte et les enjeux de la lutte contre la fraude et le travail illégal

Reconnaître les formes du travail illégal : travail dissimulé, l'emploi d'étrangers non autorisés (contrôle des titres, usurpation d'identité...), marchandage, prêt illicite de main-d'œuvre, cumul irrégulier d'emploi

Repérer la fraude sociale : fraude aux cotisations et aux prestations sociales

Exercice sur la qualification de pratiques couramment rencontrées par les agences

Exposé, échanges autour des pratiques et des enjeux

2 Discerner les risques et les responsabilités

Identifier les acteurs visés

Prendre en compte l'alourdissement de la répression, le renforcement des contrôles et des moyens de détection

Exposé, cas pratiques et mise en situation

3 Répondre aux instances de contrôle

Identifier les corps de contrôles et leurs modalités d'actions

Gérer les problématiques de preuve, de secret professionnel et des droits de la défense

Respecter le rôle des lanceurs d'alerte

Invoquer le droit à l'erreur

Recourir à la transaction

Exposé, échanges, exercice pratique récapitulatif

4 Mettre en place des actions de prévention

Contrôler le respect des obligations fiscales et sociales

Contrôler l'emploi des salariés étrangers

Mettre en place une procédure interne de recueil des signalements

Elaborer un plan de vigilance : cartographie des risques, évaluation régulière et suivi

Brainstorming, présentation du contenu légal du plan de vigilance, élaboration en sous-groupe de propositions d'actions concrètes pour l'agence

Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session.

Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-018
Version 130722